Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le 09/04/26
ID 033-213300692-20260331-2602-DE-1-1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 31 mars 2026

Délibération n° DEL31032026-02
DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DÉFENSE

Le Conseil Municipal de la Commune du Bouscat dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gwénaël LAMARQUE, Maire, par suite d'une convocation en date du 25 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS : **32**

Gwenaël LAMARQUE, Maël FETOUH, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Rémi SIMON, Muriel FROU-VILLE, Bruno QUERE, Marine LEMMENS-HEBRARD, Damien ROUSSEAU, Emmanuelle ANGELINI, Philippe BORRO, Bérengère DUPIN, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Frédérique BOUCHER, Didier PAULY, Karine AUDEMARD, Emmanuel APARICI, Séverine VANLEENE-VALETTE, Emmanuel MARCILHACY, Matthieu BOUYSSIERE, Mathilde PREZELIN-REYDIT, Annabelle POGAM, Mathilde FERCHAUD, Xavier DE JAVEL, Calvin AZZOPARDI, Claire LAYAN, Johanna TURPEAU, Florian LAUNAY, Benjamin DUPAS, Anne COURTOIS, Ivan GRATTE, Carola Tiana CASTELNEAU.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : **3**

Jean-Michel DANIEL à Emmanuelle ANGELINI, Daphné ALATERNE à Marie Emmanuelle DA ROCHA, Ombeline SEMPASTOUS à Bérengère DUPIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mathilde FERCHAUD

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le 09/04/26
ID 033-213300692-20260331-2602-DE-1-1

RAPPORTEUR : Gwenaël LAMARQUE

Suite à l'élection d'un nouveau Conseil Municipal, la Ville du Bouscat doit désigner un Conseiller Municipal en charge des questions de défense.

Le correspondant défense remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Il est l'acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région. Il s'exprime sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article unique : de désigner Madame Sandrine JOVENÉ en tant que représentant du Conseil Municipal en charge des questions de défense.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Par 35 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait au Bouscat, le 31 mars 2026

Mathilde FERCHAUD
Secrétaire de séance

Gwenaël LAMARQUE
Maire du Bouscat